

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 162**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

Demande de modification de garantie d'emprunt formulée par la S.A. U.E.S. Habitat Pact Méditerranée. Opération : acquisition/amélioration d'un logement collectif locatif social (PLAI) de la résidence "Belleviste" et situé au 175, Chemin de Sainte-Marthe (13014 Marseille).

---

**Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409**

## PRESENTATION

La S.A. U.E.S HABITAT PACT MEDITERRANEE sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une modification de garantie d'emprunt déjà votée.

Suite à un changement dans le montage financier de l'opération, le montant total des emprunts à garantir a été révisé à la hausse (45 478,00 € au total contre 32 764,00 € initialement).

Ainsi, cette demande de garantie, à hauteur de 45% du montant total du nouvel emprunt représente 20 465,10 € (contre 14 743,80 € initialement).

En dehors du montant des emprunts, les autres caractéristiques financières demeurent inchangées (index, marge, durée..).

Par conséquent, la délibération n°67e de la Commission Permanente du Département des Bouches-du-Rhône en date du 27/02/2015 est abrogée.

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2016 de la S.A. U.E.S. HABITA PACT MEDITERRANEE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 79 087,05 €.

Cet encours représente 0,01% de l'encours garanti des organismes HLM et 0,01% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL